

## MANDAT DE REPRÉSENTATION DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, **Philippe HOURDAIN**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R 711-68 4° du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment les articles 18, 54 et 121
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président

### Décide :

- De donner mandat de représentation à **Monsieur Alain LEFEBVRE**, Directeur Général des Ports de Lille, ou en cas d'empêchement à **Monsieur Xavier MINET**, Directeur Administratif et Financier des Ports de Lille, pour me représenter en qualité de représentant de la CCI de région Hauts-de-France, membre du **GIE NCS « NORD CONTAINER SERVICE »** et immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 408 768 422, et ce dans le respect du règlement intérieur de la CCI et notamment, siéger en assemblée générale du GIE pour toute décision requise par les statuts qui serait soumise à l'Assemblée aux termes des statuts.
- Le présent mandat est assorti de la délégation de ma signature à **Monsieur Alain LEFEBVRE**, ou en cas d'empêchement à **Monsieur Xavier MINET**, aux fins de signer tous documents et actes attachés au mandat de représentation ci-dessus consenti, et après validation de la Direction Juridique.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI de région Hauts-de-France.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat de représentation et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 11 juillet 2022

**M. Philippe HOURDAIN**

